

AFFAIRE N°12 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 1 045 m2 appartenant aux  
consorts MULLA, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien-Gasparin nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1 045 m2, constituant la moitié Est du terrain cadastré AC 72 et dont l'entrée se situe rue Labourdonnais.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part des Consorts MULLA (seconde branche) pour le prix de 247 000 F, toutes indemnités confondues.

Il convient de noter que l'indemnisation de la SOMECA, locataire de la totalité de la parcelle AC 72, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition du terrain MULLA, pour la somme de 247 000 F.

La dépense est prévue au chapitre 901, article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M  
Saint-Denis, le 21 janvier 1976

Pour le Maire

Adjoint Général

Signé: B. DALY

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et  
des Collectivités Locales

P. GIANNI